



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :
Nos réf. : LV/ALV/cb/2020-144
Votre correspond. : Alain Vaessen
081 24 06 50
alain.vaessen@uvcw.be

Annexe(s) : /

Monsieur Christophe Collignon,
Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et
de la Ville
Chaussée de Liège, 140-142
5100 Jambes

mailto : christophe.collignon@gov.wallonie.be

Namur, le 15 décembre 2020

Monsieur le Ministre,

Concerne : Mutualisation des dépenses des CPAS

Nous avons pris connaissance de la déclaration faite à Sud Presse par le Bourgmestre de Charleroi, par ailleurs Président du Parti socialiste (éditions du 14 décembre 2020).

Nous pouvons notamment y lire :

« Je ne vois qu'une solution structurelle qui ait du sens. Mutualiser les dépenses du CPAS de toutes les communes. Je parle ici du Revenu d'Intégration Sociale. Il est financé à 75 % par le Fédéral et à 25 % par le local. Je souhaiterais que la Région prenne ce dernier quart à sa charge. Le problème concerne toutes les grandes villes wallonnes : les personnes en difficulté vont davantage vers les entités importantes où elles trouvent parfois un marché locatif plus abordable, etc. Et on y trouve donc davantage de précarité. Certains avancent qu'on aide toujours les grandes villes. Je réponds : ne nous épauliez pas, mais faisons preuve d'une solidarité sur l'ensemble du territoire, en incluant toutes les communes dans ce processus. »

Cette déclaration provoque une grande effervescence dans les CPAS mais aussi dans les villes et communes et nous avons immédiatement été interpellés.

Nous nous permettons dès lors de vous adresser quelques informations et questions.

1. La proposition de Paul Magnette figure-t-elle dans la feuille de route du Gouvernement régional wallon ?
2. Le gain pour les CPAS serait effectivement immense mais quel serait le mode de financement de la mesure ? Par ailleurs, s'agit-il d'une mutualisation « pour aider les CPAS des grandes villes » ou d'un mécanisme d'aide à tous les CPAS ? Ceci constitue un point d'interrogation fondamental.

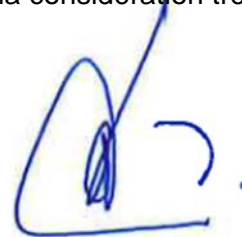
3. Pour rappel, certaines revendications essentielles ont été adressées par la Fédération des CPAS au nouveau Gouvernement fédéral :
 - a. Le relèvement des minima sociaux au seuil de pauvreté (un relèvement du RIS de plus de 10 % d'ici à 2021 est d'ores et déjà acquis et nous avons par ailleurs émis de sérieuses réserves par rapport à l'instauration du système REMI, s'agissant d'une aide sociale complémentaire qui pourrait être à charge des CPAS) ;
 - b. De manière obligatoirement corollaire, le relèvement du taux de remboursement fédéral à 90 % (il est de 70 % pour les grandes villes et de 55 % pour toutes les autres entités, même si un relèvement de 15 % est acquis jusqu'au 31/03/2021) ;
 - c. La suppression du taux de cohabitant en CPAS (qualifiée de « prix de l'amour » par la Ministre Lalieux qui vient de décider de cette mesure pour les personnes handicapées).
4. Nous souhaiterions obtenir un minimum d'informations sur le sujet afin de répondre aux interpellations en connaissance de cause et afin de pouvoir formuler un avis circonstancié en notre qualité d'organe consultatif.

Il s'agit d'un grand débat de fond sur la place du CPAS dans le paysage de la protection sociale, raison pour laquelle nous souhaiterions être consultés, à quelque niveau de pouvoir que ce soit.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.



Alain Vaessen,
Directeur



Luc Vandormael,
Président

Ce courrier est également adressé à :

- *Monsieur Paul Magnette, Président du Parti socialiste,*
- *Monsieur Paul Magnette, Bourgmestre de la Ville de Charleroi.*

Copie de ce courrier est adressée à :

- *Madame Karine Lalieux, Ministre de l'Intégration sociale et des Pensions,*